



CHAPITRE 32

CHAPTER 32

Loi autorisant l'organisation d'institutions pour les détenus souffrant de maladies mentales

An Act to authorize the organization of institutions for detained persons suffering from mental diseases

[Sanctionnée le 29 mars 1950]

[Assented to, the 29th of March, 1950]

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

HIS MAJESTY, with the advice and consent of the Legislative Council and of the Legislative Assembly of Quebec, enacts as follows:

Établissements d'institutions.

1. Le gouvernement est autorisé à établir des institutions pour y recevoir et traiter les malades mentaux venant des maisons de détention, des prisons ou d'autres lieux de correction.

1. The Government is authorized to establish institutions to receive and treat therein mental patients from places of confinement, prisons or other houses of correction.

Establishing institutions.

Aménagement.

Ces institutions doivent être aménagées de façon qu'on puisse y recevoir et garder dans des quartiers distincts les différentes catégories de ces malades, établies d'après leur état pathologique respectif.

Such institutions shall be so equipped as to enable the various categories of such patients, determined according to their respective pathological condition, to be received therein and kept in separate quarters.

Equipment.

Acquisitions, etc. autorisées.

2. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des travaux publics à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, à construire ou à louer et à aménager tout immeuble approprié à ces fins.

2. The Lieutenant-Governor in Council may authorize the Minister of Public Works to acquire, by private agreement or by expropriation, to build or rent, and to equip any immovable suitable for such purposes.

Acquisitions, etc., authorized.

Organisations médicales.

Toutefois, l'organisation médicale de chacune de ces institutions est confiée au ministre de la santé.

Nevertheless, the medical organization of each such institution shall be entrusted to the Minister of Health.

Medical organizations.

Ministre de la santé.

3. La direction, la surveillance et l'administration de ces institutions relèvent du ministre de la santé.

3. The direction, supervision and administration of such institutions shall belong to the Minister of Health.

Minister of Health.

Ententes.

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut cependant autoriser celui-ci, aux conditions qu'il détermine, à conclure des ententes avec toute personne, société ou cor-

The Lieutenant-Governor in Council may however authorize the latter, upon such conditions as he may determine, to make agreements with any person,

Agreements.

poration pour leur confier cette direction, cette surveillance et cette administration.

firm or corporation in order to entrust them with such direction, supervision and administration.

Personnel. 4. Le personnel de chacune de ces institutions doit comprendre un surintendant médical, un assistant-surintendant médical et les médecins, techniciens et autres employés nécessaires à son bon fonctionnement.

4. The staff of each such institution shall include a medical superintendent, an assistant medical superintendent and the physicians, technicians, and other employees required for its proper operation.

Nomination, etc. Dans les cas du premier alinéa de l'article 3, les officiers et employés sont nommés et rémunérés suivant la Loi du service civil.

In the cases contemplated by the first paragraph of section 3, the officers and employees shall be appointed and paid in accordance with the Civil Service Act.

Surintendant médical, etc. 5. Le surintendant médical, sous la direction et la surveillance prévues par l'article 3, administre l'institution et décide de la classification des malades; l'assistant-surintendant le seconde dans l'exécution de ses fonctions et le remplace au besoin, avec les mêmes pouvoirs.

5. The medical superintendent, under the direction and supervision contemplated by section 3, shall administer the institution and determine the classification of patients; the assistant superintendent shall help him in the carrying out of his duties and replace him at need, with the same powers.

Réception etc. de détenus malades. 6. Toute institution organisée en vertu de la présente loi est autorisée à recevoir, garder et traiter des personnes qui, en raison de leur état pathologique, doivent, en vertu d'une loi quelconque, être transférées d'une prison ou d'un autre lieu de correction dans une institution pour malades mentaux, pour y être gardées et traitées.

6. Any institution established under this act is authorized to admit, keep and treat persons who, because of their pathological condition, must, under any law whatsoever, be transferred from a prison or other house of correction to an institution for mental patients, to be there kept and treated.

Accords, autorisés. 7. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut conclure des accords, aux conditions qu'il détermine, avec tout gouvernement, organisme gouvernemental, corporation publique ou privée, personne ou société pour l'établissement, l'organisation et l'administration d'institutions autorisées par la présente loi, et généralement, pour l'exécution de cette dernière.

7. The Lieutenant-Governor in Council may make agreements, on such conditions he may determine, with any government, governmental organization, public or private corporation, person or association for the establishment, organization and administration of institutions authorized by this act, and generally for the carrying out of this act.

Coût de construction, etc. 8. Le coût de la construction, de l'acquisition et de l'aménagement des immeubles destinés à l'établissement de ces institutions est payé à même le fonds consolidé du revenu.

8. The cost of construction, acquisition and equipment of the immoveables intended for the establishment of such institutions shall be paid out of the consolidated revenue fund.

Dépenses. Toutes autres dépenses encourues par l'application de la présente loi sont payées à même les deniers votés annuellement à ces fins par la Législature, sauf celles de l'année financière au cours de laquelle une

All other expenses incurred by the application of this act shall be paid out of the moneys voted annually for such purposes by the Legislature, except those of the fiscal year during which an institu-

institution a été établie, qui sont, quant à celle-ci, payables à même le fonds consolidé du revenu.

tion has been established, which shall, as to such institution, be payable out of the consolidated revenue fund.

Entrée en vigueur. **9.** La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

9. This act shall come into force on the day of its sanction. Coming into force.